

1 POULET SUR 2 IMPORTÉ EN FRANCE : L'URGENCE D'AGIR CONFIRMÉE PAR LE SÉNAT

La filière des volailles de chair se félicite d'avoir été entendue par les parlementaires sur l'absolue nécessité de lutter contre les importations de poulets en France. Le Sénat vient en effet de publier son rapport « Compétitivité de la ferme France »¹, particulièrement éloquent sur la montée en puissance des importations de poulets du quotidien. En effet, 1 poulet sur 2 consommés en France vient désormais de l'étranger, contre 1 sur 4 en 2000.

Comme le confirme l'analyse des élus, la filière doit proposer une offre adaptée aux différents budgets et moments de consommation afin de reprendre des parts de marché sur l'importation. Il s'agit du seul moyen de préserver une filière française d'excellence, qui propose une diversité de volailles unique au monde, tant en termes de modes d'élevages (standard, certifié, bio, Label Rouge) que d'espèces (poulets, dindes, pintades, cailles, pigeons).

C'est pourquoi la filière en appelle d'urgence les Pouvoirs publics à :

- stopper la signature d'accords de libre-échange augmentant les quotas de poulets étrangers acceptés en France,
- appliquer des clauses miroirs pour n'autoriser que les importations de volailles soumises à des réglementations identiques et non pas équivalentes à celles respectées en France,
- renforcer l'étiquetage obligatoire sur l'origine des poulets, en s'appuyant sur la généralisation du logo « Volaille Française » dans tous les lieux de consommation et pour tous les produits transformés à base de volailles.
- faciliter le développement des élevages de poulets du quotidien sur le territoire et faire une pause sur les projets de la Commission européenne visant à freiner la modernisation et le développement de l'élevage en France, notamment celui sur l'abaissement des seuils pour les installations classées (directive IED).

L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit de contrer des importations non soumises à la réglementation européenne et éloignées des bonnes pratiques des éleveurs français. Il en va de la souveraineté alimentaire du pays ainsi que de la sécurité sanitaire.



¹<http://www.senat.fr/rap/r21-905/r21-90514.html#toc259>



À propos de l'Interprofession ANVOL :

ANVOL est l'interprofession volaille de chair. Créée dans la dynamique des États Généraux de l'Alimentation, ANVOL a été officiellement reconnue par arrêté en septembre 2018. Elle réunit 20 organisations représentatives de l'ensemble des maillons de la filière de la volaille de chair : depuis l'accoupage jusqu'à la distribution et la restauration.

La filière Volaille de Chair représente environ 100 000 emplois en France, dont 34 000 dans les élevages, pour un chiffre d'affaires d'environ 6,8 milliards d'euros en sortie abattoirs.

ANVOL pilote un plan de filière ambitieux dont l'objectif majeur est la reconquête du marché national, tout en prolongeant les actions en faveur du bien-être animal et la préservation de l'environnement.



INTERPROFESSION VOLAILLE DE CHAIR



[@Interpro Anvol](#)
[Interprofession ANVOL](#)
[ANVOL](#)

